



La campylobactériose, information aux patients, le 01/07/2004

Information aux patients et règles de conduite. Fiche d'information élaborée par des médecins épidémiologistes.

Qu'est-ce que la campylobactériose ?

Vous êtes atteint de campylobactériose, maladie due à la bactérie intestinale *Campylobacter*, qui peut provoquer des symptômes tels que diarrhées (parfois mêlées de sang), maux de ventre, fièvre et vomissements. En règle générale, les symptômes disparaissent au bout d'une semaine, mais le germe peut rester dans les intestins pendant plusieurs semaines. Le plus souvent, la maladie guérit d'elle-même et il est rare de devoir suivre un traitement aux antibiotiques.

La bactérie est présente dans les intestins

Si vous souffrez de diarrhées, le risque de contamination est plus élevé car vous éliminez davantage de bactéries. Toutefois, il est rare que l'environnement soit contaminé. En vous lavant soigneusement les mains, notamment après avoir été aux toilettes, vous réduisez le risque de contamination.

Bon nombre d'animaux sauvages ou domestiques, notamment les oiseaux, les bovidés, les porcs, les chiens et les chats peuvent être porteurs de *Campylobacter*. La maladie est généralement transmise par des aliments et des boissons contaminés. Ces bactéries sont tuées par la chaleur, c'est pourquoi les aliments bien cuits ou bouillis ne présentent aucun risque s'ils n'ont pas été souillés après la cuisson par des ustensiles mal nettoyés (couteaux, planches à découper, etc.).

Si vous travaillez dans le secteur médical ou paramédical, il est absolument essentiel de rester chez vous jusqu'à ce que les diarrhées aient cessé et que les selles soient à nouveau normales. De même, les enfants atteints de diarrhées ne doivent pas aller à l'école ou à la crèche.

Si vous manipulez des aliments non emballés dans le cadre de votre travail, la loi suédoise sur les aliments (*Livsmedelslagen*) vous impose de signaler votre état à votre employeur.

Règles de conduite pour éviter la contamination

- * *N'allez pas au travail si vous êtes atteint de diarrhée.*
- * *Lavez-vous les mains après avoir été aux toilettes.*
- * *Utilisez un savon (de préférence liquide) et une serviette individuels.*
- * *Si votre nourrisson est contaminé, emballez ses couches usagées dans un sac en plastique à jeter avec les ordures ménagères. Après avoir changé une couche, nettoyez la table à langer et lavez-vous soigneusement les mains.*

D'autres conseils figurent dans la fiche d'information « Conseils d'hygiène en cas de maladie intestinale contagieuse » (*Hygienråd vid tarmsmitta*) disponible auprès de votre médecin.

smittskyddsenheten

Centrallasarettet, 351 85 Växjö. ☎0470-588278